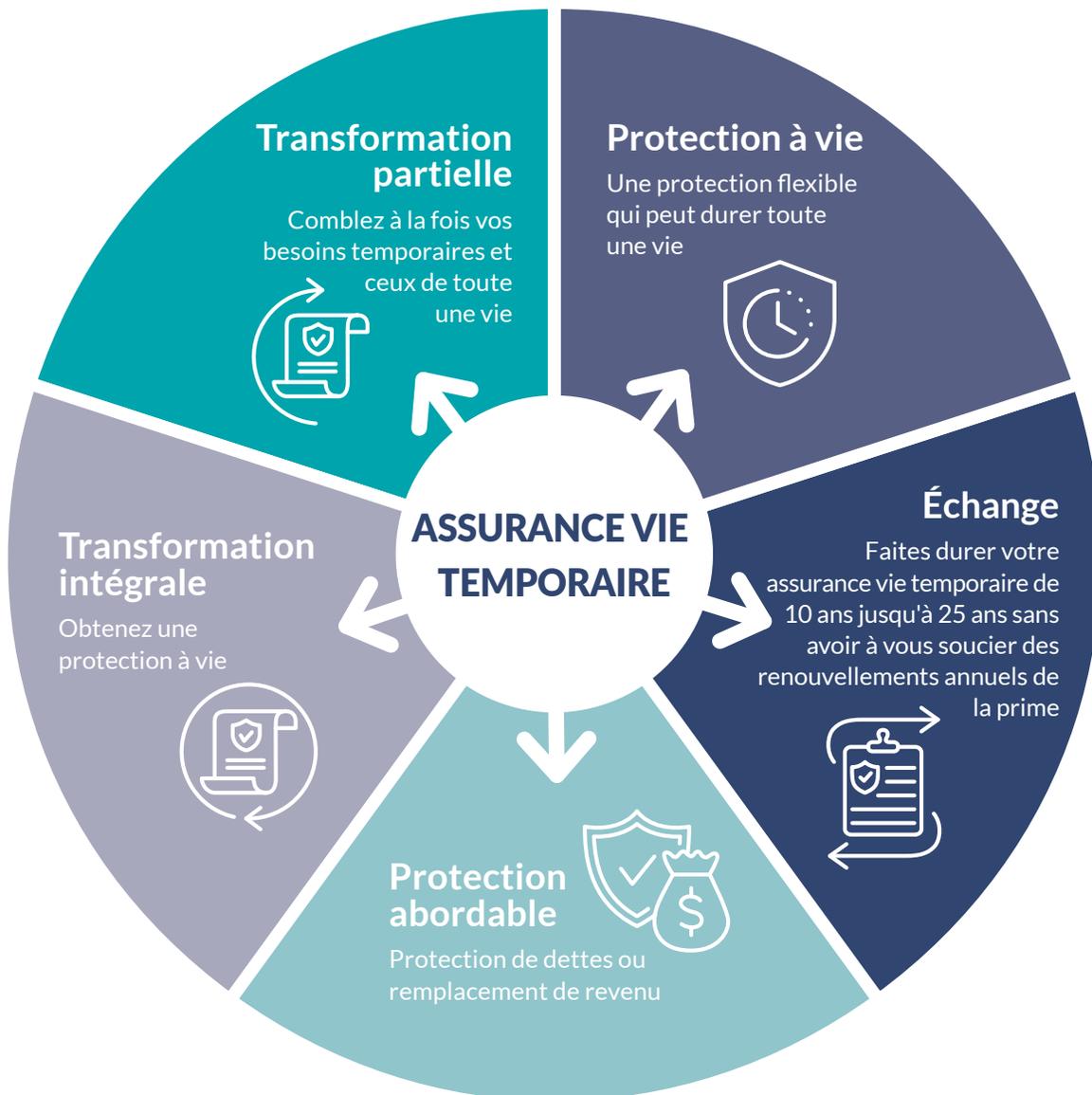


L'assurance vie temporaire



L'assurance vie temporaire

Une protection flexible qui peut durer toute une vie

Pour bénéficier d'une protection abordable

- L'Équitable^{MD} offre d'excellents taux.
- Elle vous aide à protéger votre prêt hypothécaire.
- Elle vous aide à protéger vos dettes et votre revenu.
- Elle vous aide à assurer les versements de la pension alimentaire pour les enfants en cas de divorce.
- Plusieurs niveaux de couverture d'assurance temporaire peuvent être ajoutés au titre d'un seul contrat. Il est aussi possible d'assurer plusieurs personnes au titre d'un seul contrat. De cette façon, vous épargnez de l'argent puisque les frais ne sont imputés que pour un seul contrat et vous bénéficiez du côté pratique que tout est couvert sous un seul et même contrat (uniquement pour les régimes détenus par un particulier).

Pour récompenser vos saines habitudes de vie grâce aux taux privilégiés

- Les taux privilégiés sont offerts lorsque les montants de couverture sont de 2 000 000 \$ et plus pour les personnes âgées de 18 à 50 ans et de 500 000 \$ pour les 51 à 60 ans. Les taux privilégiés ne sont pas offerts dans le cas des personnes âgées de 61 ans et plus.

Pour adapter votre régime à vos besoins en constante évolution

Votre assurance peut suivre l'évolution de vos besoins au fil du temps, même si votre état de santé a changé.

Échangez votre couverture d'assurance vie temporaire de 10 ans

Faites durer votre assurance vie temporaire de 10 ans jusqu'à 25 ans sans avoir à vous soucier des renouvellements annuels de la prime.

- Vous pouvez échanger votre assurance vie temporaire de 10 ans en un nouveau contrat d'assurance vie temporaire de 20 ans selon les taux et l'âge actuels au moment de l'échange. En procédant ainsi, les primes uniformes restent fixes pendant 20 ans, ce qui fait que vous n'avez pas à vous préoccuper des renouvellements annuels de la prime pendant une période pouvant aller jusqu'à 25 ans! Les échanges doivent avoir lieu au cinquième anniversaire contractuel ou avant l'âge de 65 ans, selon la première éventualité.
- Vous n'avez pas à nous fournir de preuve de bonne santé continue pour procéder à cet échange.

Transformez votre couverture

Vous n'avez pas à nous fournir de preuve de bonne santé continue pour transformer votre couverture.

Des limites quant à l'âge et au montant peuvent s'appliquer. Votre contrat comprend des renseignements plus détaillés.

Transformation intégrale

Obtenez une protection à vie.

- Transformez la totalité du montant de la couverture d'assurance vie temporaire en un contrat d'assurance vie entière avec participation ou d'assurance vie universelle.
- Fixez un taux uniforme à vie grâce aux options de valeur de rachat.

Transformez partielle

Comblez vos besoins à court et à long terme.

- Vous pouvez transformer une partie du montant de votre couverture d'assurance vie temporaire en un nouveau contrat d'assurance vie permanente, annuler le reste de votre couverture restante ou la maintenir ainsi.
- Vous pouvez aussi transformer une partie du montant de la couverture en un contrat d'assurance vie permanente et transférer le reste de la couverture d'assurance vie temporaire sous forme d'avenant d'assurance vie temporaire ajouté au titre du régime d'assurance vie permanente. Tout cela en vertu d'un seul contrat, et avec des frais imputés pour un seul contrat.

Exemple d'une transformation partielle avec transfert d'un avenant d'assurance temporaire



Discutez-en avec votre conseillère ou conseiller pour savoir quelle assurance vie temporaire vous conviendrait le mieux.

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal ou autre avis professionnel.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.